BnF Gallica

Nomina archiepiscoporum Ecclesiae Bituricensis , dit Diptyque de Bourges , ditLe livre d'ivoire

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France. Département des Manuscrits. Latin 9861

BnF Gallica

Mercier. Auteur du texte. Nomina archiepiscoporum Ecclesiae Biturícensis , dit Diptyque de Bourges , ditLe livre d'ivoire. 1343-1367.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :
- La réutilisation non commerciale de ces contenus ou dans le cadre d'une publication académique ou scientifique est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source des contenus telle que précisée ci-après : « Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France » ou « Source gallica.bnf.fr / BnF ».
- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service ou toute autre réutilisation des contenus générant directement des revenus : publication vendue (à l'exception des ouvrages académiques ou scientifiques), une exposition, une production audiovisuelle, un service ou un produit payant, un support à vocation promotionnelle etc.

CLIQUER ICI POUR ACCÉDER AUX TARIFS ET À LA LICENCE

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.
- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter
utilisation.commerciale@bnf.fr.

Bibliothèque nationale de France. Département des Manuscrits. Latin 9861

LATIN
9861

La couverture de ce volume, formée des deux feuilles d'un diptyque consulaire de l'an 517, est exposée dans la galerie Mazarine sous le n° 262 (Vitr. XXX).

Depuis cette inscription, ladite couverture a été transmise au Dep^t des Médailles

Paris, 9 janvier 1893

Depoy

Il est à noter que les feuilles d'ivoire de ce diptyque portent au revers, dans l'espace ménagé pour recevoir la cire sur laquelle on écrivait, les noms des archevêques de Bourges jusqu'au XIIIe s. inclusivement, avec la durée du pontificat de chacun d'eux.

Suppl. f. 640. 1

Volume de 23 Feuillets
Les Feuillets 7, 8, 16–21, 23 sont blancs
22 Janvier 1890

Lat. 9861

Copie d'une lettre ecrite par M. Mercier Clerc de la Chapelle de Madame à M. Riglet Chanoine de l'Eglise de Bourges le 7. Juillet 1710 au Sujet des diptyques de la d. Eglise.

Voicy M. un abregé de ce que jai ecrit il y a longtems sur les diptyques de vôtre Eglise et ce que jen ai lu depuis dans Vviltemius à la charge pourtant de vous donner quelque Jour cette dissertation toute entiere.

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE R.F. MANUSCRITS

Les Diptyques chez les Romains n'étoient à proprement parler que des tablettes dans les quelles on ecrivoit les evenemens dont on vouloit conserver la memoire elles tiroient leur nom du nombre des feuilles dont elles étoient composées, et s'apeloient Diptyques parcequ'elles n'avoient que deux feuillets, mais ces diptyques qui dans l'empire Romain n'etoient presqu'autre chose que nos tablettes ordinaires, furent dans un ~~aga~~ usage bien plus considerable dans l'eglise et surtout dans l'eglise greque, d'ou elles ont ensuite passé dans la Latine: on y ecrivoit les noms des vivans et des morts et surtout des Evêques qui avoient bien servi

l'Eglise et dignement rempli leur ministere et l'on en effaçoit au contraire les noms de ceux que leur doctrine et leur vie rendoit indignes de cet honneur : ceux qui comme vous sont instruits dans la discipline de l'Eglise, n'ont pas je pense besoin que je confirme ce que j'avance icy par des exemples, car rien n'est plus trivial, et plus commun dans l'histoire, que cet usage.

Quoy qu'il y ait beaucoup d'apparence que les Diptyques qui sont dans votre Eglise n'y ayent pas été inutiles, et qu'il semble qu'elles ayent servi comme celles dont je vous parle, je n'oserois pourtant l'affirmer positivement, parceque vos predecesseurs qui en ont tout à fait ignoré l'usage ont pris à tache d'en effaçer ce que leurs anciens y avoient ecrit en caracteres rouges dont vous pourés encore en lire quelques noms et y ont substitué un catalogue en vestire de vos Evêques ecrit d'une même main et selon toute apparence durant l'episcopat du Cardinal Boyer de maniere qu'ils ont ôté toute l'authenticité à cette piece, et les preuves qu'on en auroit

pu tirer pour l'histoire de vostre Eglise qui en a tres grand besoin, car les catalogues de vos Evêques sont remplis de fautes qu'il est impossible de corriger et dont je vous ferai voir un echantilon quand il vous plaira.

Quoiqu'il en soit vos diptyques sont de l'an 517, tems du consulat d'Anastase; cet Anastase avoit six surnoms, et un nom, comme il paroit par l'inscription gravée sur vos diptyques, Flavius, Anastasius, Paulus, Probus, Sabinianus Pompeius, sont les six surnoms de ce consul et Anastasius son nom. C'étoit la coutume de son tems de porter plusieurs surnoms, et de les inscrire avant son nom contre l'usage qu'avoient observé les Romains durant leur Republique qui alors ecrivoient leurs noms les premiers, et leurs surnoms ensuite; pour peu que vous doutier de ce que je vous ecris icy vous en trouverer la preuve dans la preface du Pere Sirmond aux lettres de Sidonius Apollinaris et vous m'epargnerer la peine de vous en transcrire quelqu'endroits. Ils prenoient tous ces surnoms de leurs ancestres.

Le reste de l'inscription est Vir inllustris, comes domesticorum equitum, consul ordinarius.

Inllustris est un terme dont les Romains se servoient ordinairement pour honnorer les gens de la plus haute qualité, et qui etoient revêtus des plus grands emplois Gui Pencirole dans sa notice de l'un et l'autre Empire fait un denombrement exacte de ceux qui le portoient.

Comes domesticorum equitum, signifie qu'Anastase commandoit la cavalerie qui veilloit à la garde de l'Empereur car ~~alors~~ il y avoit alors une Garde de Cavalerie et une d'Infanterie et le Commandant de la premiere se nommoit Comes domesticorum equitum, et le Commandant de la seconde, se nommoit Comes domesticorum peditum comme nous l'apprendera Gui Pencirole dans le même ouvrage dont je viens de parler.

Consul ordinarius, Anastase est ainsi qualifiè pour le distinguer des consuls extraordinaires ou

honnoraires dont les noms n'étoient pas inscrits dans les fastes et qui n'avoient part à aucunes fonctions publiques, les consuls ordinaires n'étant même en ce tems là que l'ombre des anciens consuls qui exercoient la souveraine Magistrature durant la Republique.

C'est là toute l'inscription gravée sur vos diptyques, voyons presentement quelles en sont les figures.

La plus grande et la plus apparente de toutes, est le consul Anastase revêtu de tous ses vêtemens consulaires, considerez la bien: le premier de ses vêtemens qui est une espece de bande large ou d'etole passe sur ses epaules et pend jus qu'à ses pieds, s'appelle Omophorium ou Super humerale, le second toga picta, le troisieme tunica palmata, et le quatrieme Subarmalis profundus. Ses souliers ou brodequins étoient dorés. on distingue sans peine tous ses differents vêtemens dans la principale figure de vos diptyques: outre tout cela, vous voyez que cette figure tient dans la main

quelle eleve un mouchoir deployé, et cest ce quon appelloit chez les Romains Mappa circensis, que les consuls jettoient pour donner le Signal des Jeux du Cirque, ou des Spectacles quils avoient preparés pour le divertissement du peuple et cétoit presque tout l'employ des consuls du bas Empire, aussi sen acquittoient ils toujours avec toute magnificence possible.

La figure en question tient dans l'autre main un Sceptre, et cest ce quon appelloit Stipio consularis ou Pedum consulare, il étoit d'ivoire. au sommet de ce Sceptre paroit l'aigle Imperiale, qui de sa teste et de ses ailes eployées soutient le portrait de l'Empereur, et cet Empereur se nomme Anastase comme le consul: il fut elevé à l'Empire apres Zenon en 491. et regna jusquen 518. quelquuns de nos historiens ont ecrit que cet Empereur avoit envoyé des ambassadeurs à Clovis pour le feliciter des victoires qu'il avoit remportées sur Alaric, et que ces ambas-

sadeurs presenterent de sa part au Roy un diademe avec les ornemens Imperiaux et des lettres de Consul. apparemment que vos diptyques passerent en cetems là d'orient en France.

Le Consul paroit assis comme il le devoit être conformement à sa dignitè dans une chaise curulle, cette chaise étoit d'ivoire, et se nommoit curulle, parcequ'on avoit coutume de la mettre dans un char; les portraits qui servent d'ornemens à cette chaise sont les portraits de la famille d'Anastase et les figures aillées qui sont sur des globes et qui portent des Boucliers gravés de portraits sont des victoires, Apulee fait une excellente description de ces sortes de figures dans le second livre de ses Metamorphoses.

Remarquer encore s'il vous plait qu'à côté du Consul sur sa chaise il y a un vase ou une corbeille et cest ce que les Latins nommoient Canistellum, ou Sportula et dans quoy ils envoioient ces diptyques

ou d'autres presens à leurs amis.

Mais ce n'est pas tout car à l'un des revers de vos diptyques il y a un Spectacle tel que le donnoient alors les Consuls au peuple; les têtes que vous voyer dans les angles sont les spectateurs, et ceux que vous apercevez dans l'arene avec des lions et des tigres sont ceux qu'on exposoit en spectacle souvent au peril de leur vie mais non pas pourtant de la même maniere que chez les Romains ou ses miserables ne pouvoient eviter les atteintes de ces bêtes feroces qu'en livrant combat contre elles au lieu que dans les Spectacles du tems d'Anastase, ils avoient cent façons plaisantes de se sauver. les tourniquets qui sont dans vos diptyques vous en representent une, et si vous vouler jouir du plaisir de vous instruire sur toutes les autres, donner vous la peine de lire Bullenger de Theatris. au milieu de l'arene vous apercevez sans doute un homme qui court à cheval le fouët à la main et c'est le

maître de ces bêtes feroces qui les irrite ainsi, pour les rendre plus cruelles et plus avides. Sozomene explique parfaitement cette coutume dans le 27.e chapitre de son septiéme livre, acrem verberare fagello sonanti qualibus feras magistri ad iram provocare solent.

Dans l'autre revers de vos diptyques il y a deux chevaux conduits par deux hommes, qui sont les marques des Jeux du Cirque donnés par le consul. je ne crois pas que vous vous attendiez que je vous fasse icy l'histoire ny la description de ces Jeux vous seriez à la fin ennuyé de mon babil, il me suffira de vous dire qu'entre plusieurs sortes d'exercices qui s'y pratiquoient, la course des chevaux étoit un des principaux et que cest ce qu'on a voulu representer dans vos diptiques. les deux hommes qui y sont, doivent être vêtus de vert ou de bleu suivant la faction dont ils étoient, car au lieu de quatre factions qui subsistoient autrefois dans

l'Empire il n'y avoit plus que deux alors, dont l'une s'apeloit Prasina, c'est à dire verte, et l'autre Veneta, c'est à dire bleue. il est bon de sçavoir aussi que des deux factions supprimées, l'une s'apeloit Rusa et l'autre Alba.

Ce que vous voyez au dessous des chevaux dont je viens de vous entretenir est une Manumission, tout y est dans l'ordre, le preteur reçoit l'esclave qui lui est presenté par son maître qui le tient et dit en le lachant, hunc hominem liberum esse volo, alors le preteur le touchant de cette verge qu'on nommoit Vindicta, dit, dico eum liberum esse volo more quiritum, puis s'addressant au lieteur que vous apercevez derriere, il lui dit, Secundum tuam causam sicuti dixi ecce tibi vindicta. le lieteur prend la verge, en frappe l'esclave à la tête, lui donne un soufflet et il ~~dit~~ est libre. Voila toute la ceremonie de la Manu-mission, et tout ce que j'ay sçay de vos diptyques.

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE MANUSCRITS

8

Hensint le nombre des ans des arrentes que
debontes par parties
et premierement

En la premiere partie m c xx ans et m moins
En la. v.e m c xxxx m ans [x moins] et xb sous
En la m.e v.e m xx x ans m moins et xb. sous
En la. m.e. v.e. xl ans m moins et xm sous
ardimpiez Bertrandus de chamaro et Johannes
de Kuperamardi pour. m xx m ans.
En la quinte partie ardimiez a Bertrand
ardimiez by ff. v m ans m moins
et m sous

Et total. d'nom. sup. d'ter.
pm C lxxx m ans
d'nom mens. d'ff. d'ter

111

Bertrandus de chamaro et Johannes
de Kuperamardi Vrecenni armis ortuagunta
tibus bel azra et fructus cardinales.

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE
R.F.
MANUSCRITS

Quilles debrocia debrocant tertium huy
dinta ante festum S. Martini estiualis
Anno d. M°. cc. lxxxxmo primo

+ Osm. 6.
+ Jrm 3
+ M. 5

74

Hec sunt nomina Archiepiscoporum ecclesie Bituricensis.

Ursinus. annos. xxiij.
Emilianus. annos. xxi.
Theotimus. annos. xl.
Hereticus. annos. xxij.
Apollinaris. annos. vij.
Sator. annos. xxij.
Euthymius. annos. ix.
Auxer. annos. xiij.
Palladius. annos. vij.
Silvanus. annos. xxxiij.
Altitus. annos. xix.
Leo. annos. xxij.
Palladius. annos. xij.
Ulodius. annos. ix.
Simplicius annos vij. mensis ij.
Secundinus. annos. xix.
Orsanus annos. xij.
Sagittarius. annos. xx.
Simplicius. annos. xij.
+ Honoratus. annos. x.
+ Sethonoratus annos xiij.
+ Archadius. annos. xxix.
Celidonius. annos. ix.
Probianus. annos. viij.
+ Elix. annos. xxij.

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE R.F. MANUSCRITS

Ch

Remigius. annos. xxxx.

Sulpicius. annos. xvi. 7

Eustasius. annos. xix. 12

Apollinaris. annos. ix.

Austregisilus. annos. xx.

Sulpicius. annos. xxx.

Ulfrodus. annos. xx.

Ado. annos. xxx. mes. vii. 21 6 m

Agosen. annos. xxx.

Roco. annos. xl.

Signus. annos. xxxx.

Landaranus. annos. xx.

Deodatus. annos. ix.

Egolenus. annos. v.

Aud. annos. xx.

Berlannus. annos. xx.

Ermenaricus. annos. vii.

Stephanus. annos. viii.

Ermenbertus. annos. v. 7 d. xx.

Beotnus. annos. xxx.

Aulfus. annos. xvi. 1

Odolphus. annos. xv.

Ulfrodus. annos. ix. 7 d. xx.

Emterius. anos. xxx. 7 d. xxx.

Adamus anos. xlviii. menses

viii. et Dies viii.

Maallbertus. annos. xx. mes

ses. viii. 7 dies. x.

Heonaus. annos. xl.
Lanaus. annos vij.
Ricardus. annos ix.
Hugo. annos. xv. 25
Dachertus. annos. xxxv. 25 m 8
menses. viij.
Gauzlinus. annos. xvij.
menses. ij. et Dies. vij.
Almo. annos. xlu. menses.
v. Dies. v.
Ricardus. annos. xx. 4
Aldebertus. annos. iij. et
Dies. xvi.
Leodegarius. annos. xxij.
menses. viij. et Dies. xij.
Vulgrinus. annos. xv.
menses. iij. Dies. xvi.
Albericus. annos. ij. mis. ix.
Petrus. annos. xxx. minus
. xxiiij. diebus.
Stephanus. annos. j. men 20
ses. ij. Dies. xij.
Garinus. annos. v. men
ses. iij. Dies. ix.
Henricus. annos. xiiij.
dies. xiiij. minus.
Guillermus annos. ix.
dies. xxx v.

ob anno de. 40. cc. xlvi°

Gualdus. annos. ~~~~ ix.
menses. iij. Dies ~~~ xij.
Symon. annos. ~~~ xiiij.
minus. ~~~~~~~~ xxiij. d.
Philippus. annos. xxiiij.
menses. iij. vna dies min.
Johannes de soliaco ānos
. xi. menses ~~~~~~~~ viij.
Guido de soliaco. annos.
. iij. menses. viij. v. d. minus.
Symon de bello loco. ānos.
xiiij. Menses. ~~~~ ij.
Egidius de roma. annos
. xxij. Menses. ~~~~ ij.
Reginaldus de porta an
nos. ~~~~~~~~~~~~. iij.
Guillermus De broca.
annos. ~~~~~~~~~~~. x.
Fulcaudus. annos ~~ xiij.
tres menses minus. ~~~~
Rogerius annos. xxiiij.
menses
Petrus de bragio caud
annos. ij. vj. dies.
Petrus de nolo
annos. iiij. v. [illegible]
Petrus de chamaco
annos.

Bertrandus de Ratão et Jo. de Pipetauuardo [illegible]
anno dñi [illegible] et fuerunt cardinales

Johes Pipetauuardi annos

Petrus Aymeria. annos xviij. Et postea primatus Alexandrie et admin. ecclie carcassonen.

Guillermus Lobiratice de bituris oriundus. annos xij. dies xviij. Et obiit die xxi julij. anno ab incarnacione xij.

Hermanus Duranti annos. xxv. menses. ij. dies xxv. Et obiit xiij. octobris anno ab incarnacione [illegible]

Johannes cordis de bituris oriundus sedit annis xxxvj menses ix dies vij et obiit xxv die mensis Anno dñi m° ccc° octuagesimo secundo

Petrus Cadeti annos. v. menses duos dies iiij or

Guillermus de cambrai de bituris oriundus Annos tredecim obiit vltima Augusti ab incarnacione [illegible]

Michael de Luci de pisis annos Sex dies sexdecim venerabilis dñus Bernardus et carolus post eius obitum sedem archiepiscopalem sedentem certis temporibus fuerunt mensis fuerunt tribus per dñum suum menses quinque dies xxvi perdiderunt

Rnde eadem forma de cetero sedebit ortus dñus suum suum menses iiij or dies xxvi

Anthonius Bohier arcien.
annos m.er menses undecim Et obiit
xxbus nouembris a.o d.ni millesimo
fuit Cardinalis et abbas fecamen
sepultus in ecclia bituri

Franciscus de Bueil post obitum supdicti
dni anthonii bohier electus fuit die vi.a mensis
ianuarii anno dni millesimo quingentesimo decimo
nono Et leonis decimi summi pontificis anno sexto
regnante apud gallos christianissimo francorum rege
francisco huius nomis primo ac regni eius anno vi.o
Obiit predictus franc. de bueil parisiis xxv.a die mensis
martii in die annunciationis dnice anno dni millesimo
quingentesimo xxxiii.o an paschatis Et deportatum fuit corpus
eius et sepultum in choro ecclie bituri prope aquilam
et sepultura sti philippi bituricen archiepi
Prefuit igitur prefatus franciscus de bueil bituricen
pastor annis v. mensibus duobus et diebus xb
computando a die sue electionis predicte Sed
computando a die sue confirmationis que fuit facta per
dnum leonem tunc summum pontificem hujus nomis
decimum consistorialiter vi.a die julii anno do. millesimo
quingentesimo vigesimo tertio sedit annos tres. menses
octo dies. xb.

Franciscus de Turnon Delphinas praefuit
ann. 12. mens. 4. dies. 18. ab ann. dni 1527.
usque ad ann. 1540. postea factus
archiep. auxitanus et Lugdunensis, Cardinalis
declarus sacri Collegii et abbas 13 abbatiarum
Cancellarius ordinis sti michaelis.

Jacobus Le Roy ex familia de
Chauigny, Turonensis, Religiosus sti benedicti,
fuit abbas dolensis, Cluniacensis &c. hoque
praesule urbs capta est ab haereticis ann. dni
1562. Sedit annos 35. Obiit Lutetiae
sepultus In parrochia sti Landerii anno
dni m.o v.o Lxxi.o.

Antonius Vialart parisiensis
Religiosus et prior sti martini a Campis
ordinis sti benedi. Rexit ecclesiam
Bitur. 4 ann. et mens. 3. obiit 1576

Reginaldus De Beaune Turonen.
praefuit ann. 21 postea factus est
archiep. Senonensis. Is absoluit
ab haeresi Henricum quartum Cuius

Henrici quarti primam peccatorum confessionem excepit.

Andreas Fremiot Burgundus præfuit Eccl. Bitur. ann. 18. resignavit D. Rolando 1621 Archiepiscopatum.

Rolandus Hebert Bellomonte Oppido Bellovacorum oriundus Pontifex fuit 16. ann. obiit ann. Dñi 1638 Junii 21. sepultusque est in porticu Ecclesiæ S. Palladii.

Petrus d'Hardivilier Parisiensis rexit Eccl. Bitur. ann. 6. mortuus ann. Dñi 1649.

Annas de Levi de Ventadour filius Ducis de Ventadour Equitis Torquati Proregis Occitaniæ et Margaritæ de Montmorency. sedit ann. xi. obiit ann. Dñi 1662.

Joannes de Montpezat de Carbon adeptus possessionem ann. Dñi 1666. et ann. 1673 pronunciatus Archiepiscopus Senonensis.

Michael Poncet dela Riuiere præfuit Eccl. Bitur. uno ann. et quatuor Mensibus. obiit ann. 1677. Mense Februario.

Michael Phelippeaux de la Vrilliere Parisiensis adeptus possessionẽ mense Octobri anno 1679 et obiit die 29 Aprilis 1694 Parisiis ubi fuit sepultus in Eccl.

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE R.F. MANUSCRITS

Parrochiali S. Eustachii.

Leo Potier de Gesvres possessionem iniit Archiepiscopatûs Bituricensis 13. Martii 1695. Cardinalium Collegio adscribitur à Clemente 11.° Anno 1719. die 29. Novembris, die 10. Decembris ejusdem Anni pileolum (Calotte) ejus capiti imponit Ludovicus XV. tum die festo SS. Trinitatis 26. Maii Anni 1720. Rex cum apparatu Barettam à Cubiculario Pontificis (Camerier) die 19. ejusdem Mensis Româ allatam ipsi contulit. Die 5.° Martii 1721. regio conscientiæ consilio adscisitur, et 1. Februarii 1724. Regii Ordinis S. Spiritus Commendator efficitur.

Est etiam Abbas S. Amandi in Belgio, cessit Archiepiscopatu per resignationem puram et simplicem die 22. Januarii. 1729.

Fredericus Hieronymus de Roye de la Rochefoucauld eodem die 22 Januarii 1729 à Rege nominatus est, propositus ab ipso summo Pontifice in consistorio, bullas accepit 4 Julii, consecratus in Ecclesia Theatinorum Parisiis die Dominicâ 7. Augusti ejusdem Anni ab Archiepiscopo Rothomagensi assistentibus Episcopis Laudunensi et Bellovacensi; præstitit juramentum

Regi die Dominicâ 14 ejusdem
Mensis, Pallium accepit ab
Eminentissimo Cardinali de
Bissy die 10. Augusti, Biturigas
advenit die Mercurii 7. Decem-
bris, solemnem et canonicam
possessionem Dignitatis Archi-
episcopalis iniit in Ecclesiâ
suâ Patriarchali die Lunæ
12 ejusdem Mensis; Coadjutor
Abbatiæ Cluniacensis 29.
Septembris 1738. Regii Ordinis
S. Spiritûs Commendator 1.
Januarii 1742. admissus ac
receptus 2. Februarii seq; apud
Sum. Pontificem et S. Sedem
Apostolicam Legatus an. 1745.
mortuo E. D. D. Card. d'Auvergne
Abbas, Caput, Superior Generalis,
ac perpetuus Administrator
sacræ Abbatiæ totiusque Ordinis
Cluniacensis 17. Aprilis 1747.
Abbas Athanacensis Lugduni
7. Maji seq; eod. an. postulante
et designante Ludovico XV. Franc.
Rege creatus S. R. E. Cardinalis
Presbyter sub tit. Stæ Agnetis
à Sum. Pontifice Benedicto XIV.
Magnus Franciæ Eleemosynarius
m. Julio 1756. mox in partem
oneris ad conferenda sui regni
beneficia ut prudens Distributor
à Rege vocatus; eod. an. Abbas
S. Vandregisilli Diœc. Rothomag.
sub libera et spontanea retentione
pensionis annuæ decies mille
librarum per decennium ad
resarciendum et ornandum Eccl.
suæ Metrop. Chorum; gravi
morbo fractus in amplexu
salutiferæ Crucis mortuus est
Parisiis 29. Aprilis 1757. cujus
corpus funebri pompâ delatum
ac sepultum, uti voluit, in

communi sepultura Presbyterorum
Eccl. Parœcialem S. Sulpitii —
Parisiensis deservientium,
cor ejus conditum in —
Monasterio Cluniacensi —
ejusd. Civit. Capitulum
verò hujus Eccl. Bituric.
statuit solemnem Missam
pro defuncto sibi carissimo
Pontif. quotannis celebrari
die 29. Aprilis. sit memoria
Eccl. 46.14. illius in benedictione: in
Eccl. vita sua suffulsit domum,
50.1. et in diebus suis corroboravit
templum.
+ Parisiis natus 10. julii 1701.
Abbas de Bello-loco Diœc.
Lemovic. an. 1729.
~~Ludovicus~~ Georgius Ludovicus
Phelypeaux d'Herbault
natus in Castro Herbalensi
Diœc. ~~[illegible]~~ die 24. Aurelian.
Decembris an. 1729. Abbas —
Beatæ Mariæ de Thoroneto —
Diœc. Forojuliensis an. 1741. Z.
G. D. Friderici-Hieronymi de —
Roye Cardinalis de la Rochefoucauld
successor à Rege nominatus ad
Archiep. Bituricensem 14. —
Augusti an. 1757. ab ipso sum. —
Pontif. propositus in Consistorio
Bullas accepit ejusd. an. mense —
Octobri: in Aula Archiepiscopali
Parisiensi die Dominicâ 27 Novembris
vigesimâ consecratus ab Archiep.
Parisiensi, Pallium ab eod. crastinâ
die accepit in sacello seminarii S.
Sulpitii; fidelitatis juramentum
præstitit Regi die 24. eodem Novembris.
Bituricas advenit die Mercurii —
14. Decembris: solemnem et Canonicam
adeptus est possessionem in Eccl.
sua Patriarchali die Veneris 16.
ejusd. mensis. Abbas Sti Luciani
Diœcesis Bellovacensis; et Sti Audoeni
Diœcesis Rothomagensis. revit Pontif.

Bituric. an. 2.9. obiit parisiis die decimâ tertiâ septembris 1787. ubi sepultus fuit in choro Ecclesiæ parœci-alis sti Sulpitii.

Franciscus de Fontanges natus die octavâ martii in diœcesi claramontensi anno 1744. consecratus episcopus nanceyensis in lotaringiâ die 14 augusti an. 1783. translatus ad sedem bituricensem die XVâ octobris an. 1787. pallium accepit ab archiepiscopo parisiensi die 23â januarii adeptus possessionem per stephanum Bengy hujus Ecclesiæ decanum, procuratorem suum die 9â februarii an. 1788. translatus ad sedem tolosanam die XXX martii 1788.

Joannes augustus de chastenet de puysegur natus die undecimâ novembris in diœcesi albigensi an. 1740. consecratus episcopus audomarensis die 29â junii an. 1775. translatus ad sedem castrensem an 1778. translatus ad sedem bituricensem die sextâ aprilis 1788. adeptus possessionem per stephanum Bengy hujus Ecclesiæ decanum, procuratorem suum die septimâ octobris an. 1788 solemnem & canonicam possessionem iniit in Ecclesiâ suâ patriarchali die decimâ martii 1789.

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE R.F. MANUSCRITS

Anno dm̄i ay° duēcēsimo ąnquagesimo secūdo
in vigil sēi Johis bap^te ciuitas bituricēs igne
ossūpta z̄ bēo philipo eiusd ciuitatis archiepo
tūc malbigensio pūicā visitāte

Anno dm̄i ay° ccc^mo lvi° tpe Innocēcij sexti ip^c
fuit īcēdiū terribile īciuitate bituricēs in tm
q̄ vix īca remāsit domus īcegra ultra cataq
maiorē Quo durāte fuit res mirabilis quia
quātus vētus mutatus est flatus suos ballidiss
diriges versus ptē ubi fora ignis erat accēsus
et illa totaliter ossūpta mutabatur ad aliā ac
si humano opē [illegible]

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE R.F. IMPRIMÉS

Anno dm̄i ay° ccc° lxviii die veneris vm̄ mayi in
crastīn ascēcionis dni qua fuit festū s desiderat
hora iv° noctis fuit magna Incēdij clades in
ciuitate bituricēs et Incepit ignis ap^d cataq
sēi bonitij cura alucū et id palaciū regū
usq; oia pxne cōsumēdo pgressus magnificas
domos cuerit in nō cataq sēi pet p cellaq
ossūpsit Tpe paulī ip^i 2 fr̄ ludouica xi frāci
regis et Johis cordis bituricēs archiepi

Anno dm̄i ay° ccccⁿ·iiiⁿ·xx·viiⁿ die sēte
magdalenes que erat dnica hora vespax
ī cēsus est ignis vehemētissimus qui cōbussit
fere totā villā & ecclias sēi ambrosij cū
cōuētu pro maiori parte Sēi laurētij
cū cōuētu Sēi bonitij & ecclias et cōuētus
sēi augustini et beate m̄i de mōte carmeli
cū capella propria sēi lobis veteris Sēi petri
de foro sēi michaelis beate m̄i defiscali
ī parte sēi quintini extra muros et portā ville
sēi priuati cū turribus :

Anno Domini 1599 die 20 mensis Iulij
hora quarta post meridiem existente Incendium
contra Ecclesiam S. Johannis de Campis et domos
ciuium urbis Bituricensis : Claudius Feydeau
Canonicus Theologus et Poenitentiarius fecit
orationem sypis mandatam apud Vitanam
Diocesis Lucus et ante Crucem in
omnibus libris extitit oratio contra Incendia

LATIN

Diptyque de Bourges.

9861